

*Questions orales*

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Si le député lisait attentivement l'exposé budgétaire, il verrait que j'y ai prévu un taux de croissance entre 0 et 1 p. 100.

**M. Stevens:** Comme le ministre semble assez indécis, j'aimerais lui poser une question supplémentaire. A-t-il l'intention de demeurer à son poste et de faire face aux conséquences de sa politique économique l'an prochain à pareille date?

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE****LES CRITIQUES À CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PART DE FONCTIONNAIRES—LE POINT DE VUE DU PREMIER MINISTRE**

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et se rapporte à une autre que je lui ai posée hier au sujet de la suspension d'un fonctionnaire du nom de M. Arthur Stewart. Le premier ministre a répondu qu'il ne savait rien des détails de l'affaire, mais il enchaîne avec un mode de raisonnement que certains pourraient juger obscur à moins d'avoir reçu une formation jésuitique. Il a en effet conclu comme l'indique la page 7619 du Hansard:

... je suis d'accord avec lui ...

Le «lui» désigne le ministre des Approvisionnements et Services,

... les fonctionnaires ne doivent pas critiquer le gouvernement et prendre ouvertement position contre lui.

Vu que l'article qui a entraîné la suspension de M. Stewart consistait essentiellement en une critique formulée à l'égard de l'administration concernant, en premier lieu, le refus, de la part du ministre, de rencontrer les représentants syndicaux et en second lieu ...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je fais preuve d'indulgence envers l'honorable député comme il y a droit à titre de chef d'un parti, en lui permettant de faire un préambule à sa question, mais je lui demande de bien vouloir en venir au fait.

**Des voix:** Bravo!

● (1420)

**M. Broadbent:** J'aimerais demander au premier ministre si lui et son gouvernement estiment qu'une telle critique venant d'un dirigeant syndical est une critique à caractère politique. Dans l'affirmative, que serait, selon lui, une critique à caractère non politique émanant d'un dirigeant syndical?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je déplore les propos diffamatoires que le chef du Nouveau parti démocratique vient de tenir à l'endroit des Jésuites, car enfin ils ne sont pas ici pour se défendre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Si le député de Cape Breton-East Richmond appartenait à un autre ordre que celui-là, je suis sûr qu'il soulèverait la question de privilège.

[M. Stevens.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Le député s'enquiert des détails de l'affaire. Je lui ai dit hier que je ne l'avais pas examinée. J'en ai parlé très brièvement hier avec le ministre à la Chambre. Je propose au député de poser sa question au ministre des Approvisionnements et Services. Il est certainement mieux en mesure que moi de donner plus de détails à ce sujet. Le principe n'a pas changé depuis hier—j'aurais cru qu'un ancien professeur de science politique l'aurait appuyé; ce n'est pas nécessairement le travail des employés de l'État de critiquer le gouvernement sur le plan politique.

**M. Broadbent:** Mon intention est de voir tirer au clair la différence qui existe entre la critique à caractère politique et la critique à caractère non politique. Ma question suit la déclaration très générale qu'a faite hier le premier ministre concernant tous les fonctionnaires. Sérieusement, le premier ministre aurait-il l'obligance de clarifier pour la gouverne de la Chambre, ce qui, à l'avis général du gouvernement, est une critique à caractère politique de la part d'un dirigeant syndical, et ce qui ne l'est pas.

**M. Turner (Ottawa-Caleton):** Donnez-lui un C faible pour cela, s'il vous plaît.

**LES CRITIQUES À CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PART DE FONCTIONNAIRES—LES SANCTIONS**

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Même un Jésuite ne saurait garder le silence sur une question comme celle-ci. Dans sa dernière réponse à la Chambre hier, le premier ministre a fait allusion à un amiral des forces de défense du Canada. Il a pris ombrage à des critiques politiques faites par ce dernier, ce sur quoi je suis d'accord, mais je voudrais lui demander s'il trouve juste de suspendre un simple fonctionnaire pour ce qu'il considère de la critique à caractère politique, la suspension ayant pour conséquence la perte de trois mois de traitement, mais de simplement réprimander un amiral des forces navales.

\* \* \*

[Français]

**LES COMMUNICATIONS****LA CÂBLODISTRIBUTION—LES MESURES VISANT À PROTÉGER LE CONSOMMATEUR—LA POSITION DU MINISTRE**

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné que la Conférence des ministres des Communications s'est terminée dans une impasse hier, le ministre peut-il assurer la Chambre que l'intérêt public sera protégé et ne sera pas abandonné aux mains de l'intérêt privé, gens qui sont absents dans ce débat. Le ministre peut-il également assurer la Chambre que des dispositions acceptables seront de nouveau présentées afin de rouvrir le dossier, et ainsi ne pas priver indéfiniment les citoyens de Rimouski et des environs d'un service de câble convenable?